

Sites miniers / Champour Puy de l'Age Gorces-Saignedresse

**Commission de suivi des
sites miniers uranifères de la
Haute-Vienne**

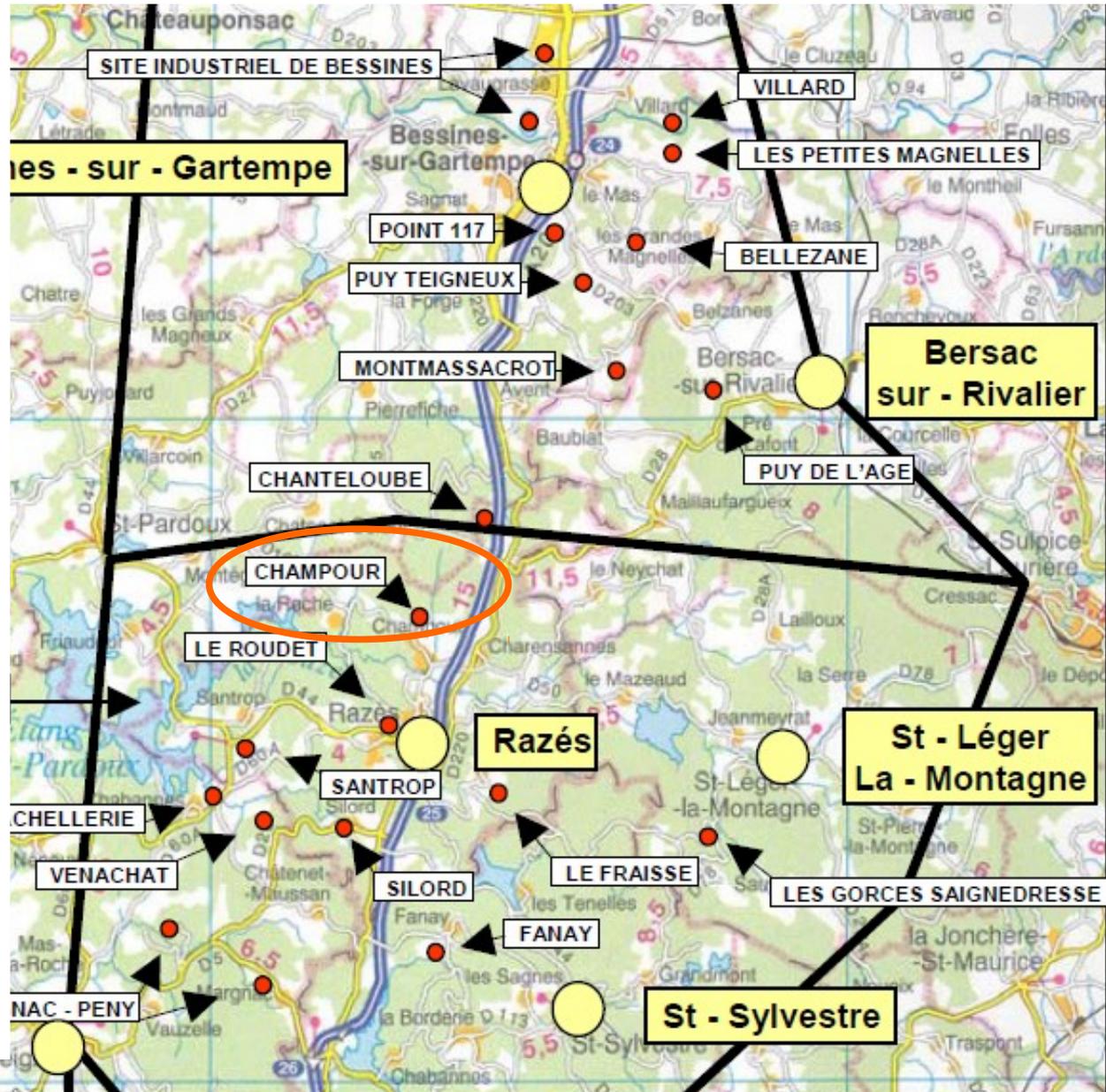
8 novembre 2017



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Site de Champour – Situation réglementaire

- Concession de Saint-Sylvestre accordée à la COGEMA et valide jusqu'au 31/12/2018
- Site exploité par mine à ciel ouvert (MCO) de septembre 1985 à novembre 1986
- Déclaration d'arrêt définitif des travaux déposée en 1997
- AP du 9/01/1998 (1^{er} donné acte)
 - soumis à surveillance sur le vecteur eau et air



Site de Champour – Inspection du 27/06/2017

- Site minier appartenant en partie à un propriétaire privé et utilisé comme lieu d'agrément et de loisir
- MCO en eau avec un parement d'une hauteur d'environ 25 m
- Mise en place d'une clôture sur le pourtour de la MCO en eau



Site de Champour – Surveillance eau et air

VECTEUR EAU sur 2011-2016

- Faible marquage radiologique des eaux de surverse de la MCO
 - U soluble : < 1,2 à 5,8 µg/l en moyenne annuelle
 - Ra226 soluble : 0,04 à 0,06 Bq/l en moyenne annuelle
- Marquage peu significatif des eaux de la Couze en aval du site de l'ordre du bruit de fond naturel
 - U soluble : < 2 à 3 µg/l en moyenne annuelle
 - Ra226 soluble : < 0,02 à 0,05 Bq/l en moyenne annuelle

VECTEUR AIR sur 2011-2016

- Résultats de mesures similaires dans le village de Champour et dans le village de référence milieu naturel (Nepoulas) de l'ordre du bruit de fond naturel

Site de Champour – Suite à donner

Action à engager suite à l'inspection :

- Evaluation de la DEAA pour un scénario d'exposition correspondant à des activités de zones de loisirs (durée d'exposition 800 h/an)
- Révision de la surveillance sur le vecteur eau et air sur la base d'une proposition d'AREVA
- Mémoire de fin de travaux pour sortir de la police des mines (calendrier ministériel)



Site de Puy de l'Age – Inspection du 27/06/2017

- Site minier utilisé par le comité d'entreprise d'AREVA comme lieu d'agrément et de loisir
- Convention d'usage avec la commune pour prélèvement d'eau



- MCO en eau avec un parement d'une hauteur d'environ 25 m
- Mise en place d'une clôture sur le pourtour de la MCO en eau

Site de Puy de l'Age – Suite à donner

VECTEUR EAU

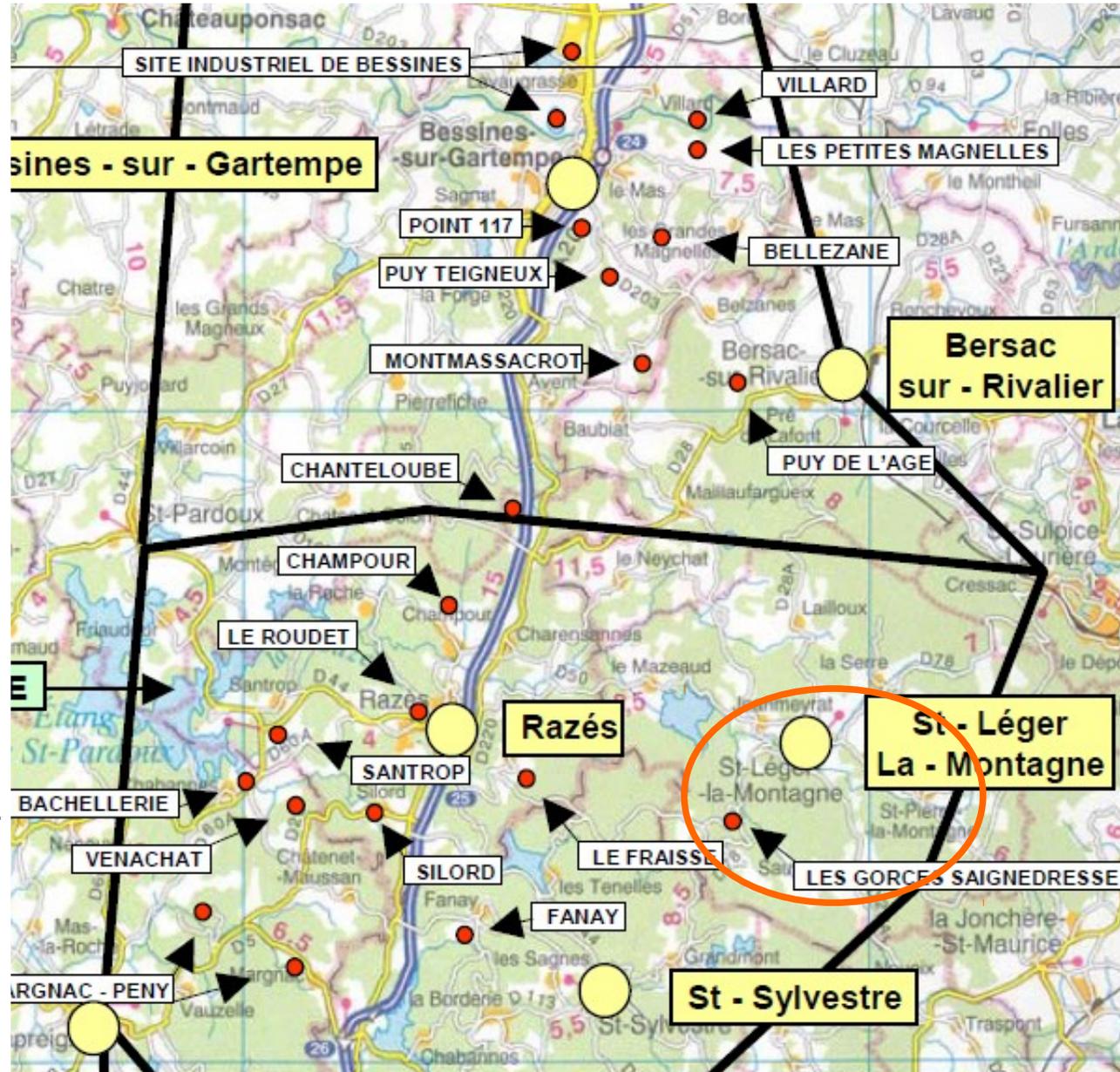
- Contrôle inopiné du 6/04/2017 sur les eaux de surverse de la MCO et les eaux du ruisseau en aval du site
 - Diminution de la teneur en U soluble et stabilité de la teneur en Ra226 soluble par rapport aux derniers résultats de surveillance (1996-2002)
 - Reprise de la surveillance non pertinente

Action à engager suite à l'inspection :

- Mémoire de fin de travaux pour sortir de la police des mines (calendrier ministériel)

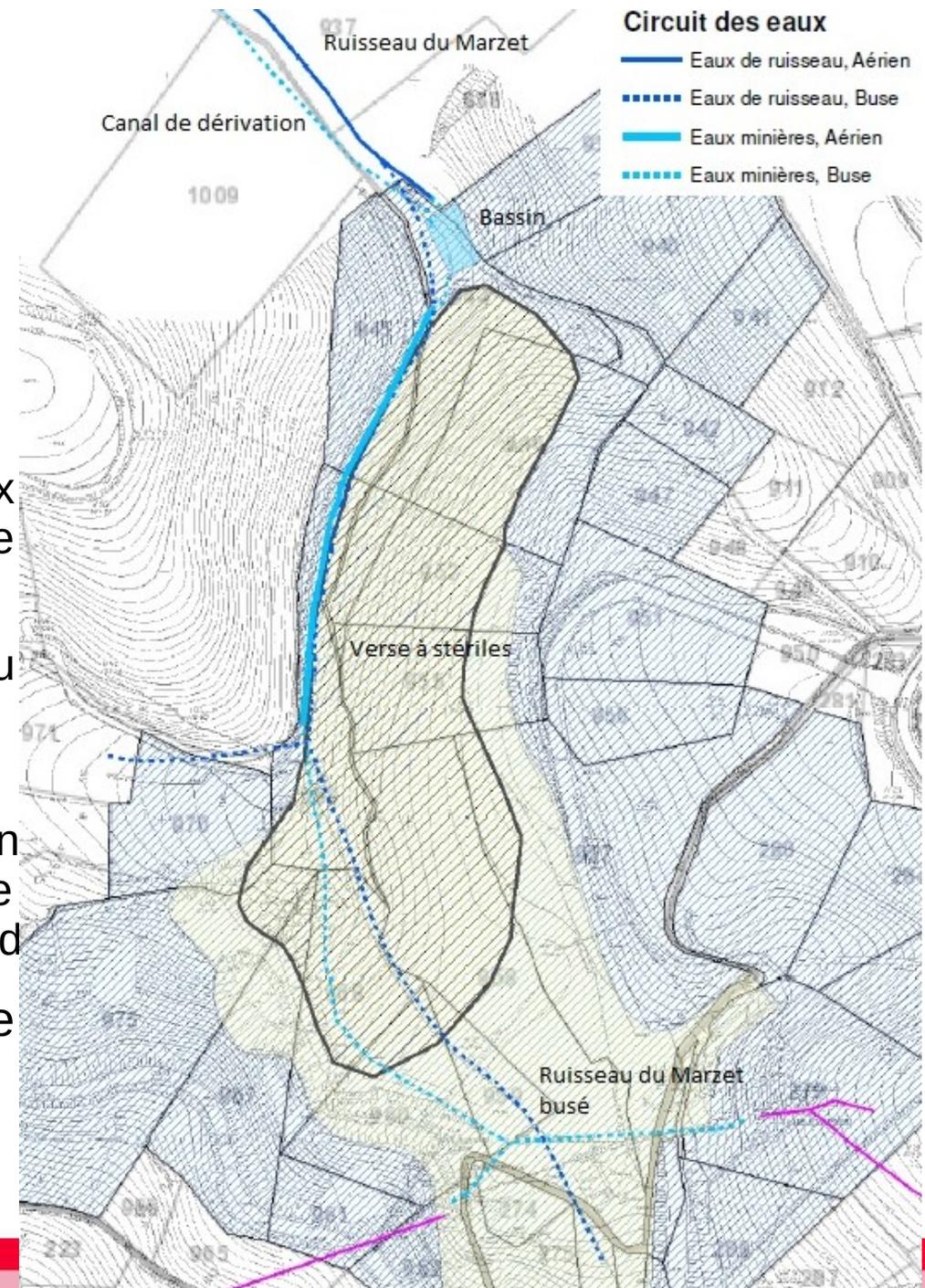
Site de Gorces-Saignedresse – Situation réglementaire

- Concession de Saint-Sylvestre accordée à la COGEMA et valide jusqu'au 31/12/2018
- Site exploité en 2 quartiers distincts reliés par TMS (1977 à 1991) et MCO de Saignedresse (1988)
- Déclaration d'abandon partiel des travaux déposée en 1995
- AP du 8/02/1996 (1^{er} donné acte)
 - soumis à surveillance sur le vecteur eau et air (arrêt de la surveillance sur le vecteur air en 1999)



Site de Gorces-Saignedresse – Gestion des eaux

- Collecte et dérivation des eaux d'exhaure et de ruissellement du site minier en aval de la retenue d'eau du Mazeaud (AP du 7/12/1999)
 - Station de traitement des eaux démantelée
 - Collecte dans un bassin des eaux d'exhaure ds TMS et des eaux de ruissellement des Gorces
 - Captage des eaux du ruisseau du Marzet et rejet en aval du bassin
 - Rejet gravitaire des eaux du bassin dans le canal de dérivation des eaux (exutoire dans la Couze en aval de la retenue du Mazeaud)
- Travaux réalisés et mis en service en juillet 2001



Site de Gorces-Saignedresse – Inspection du 27/06/2017

Convention d'usage avec la commune pour une manifestation annuelle de ball-trap (Les Gorces).



- Zone à risque d'affaissement sur la MCO (Saignedresse)
- Mise en place d'une clôture sur le périmètre de sécurité de la MCO

Site de Gorces-Saignedresse – Surveillance eau

VECTEUR EAU sur 2011-2016

- Marquage radiologique du rejet des eaux du site en sortie du bassin
 - U soluble : 35 à 56 $\mu\text{g/l}$ en moyenne annuelle
 - Ra226 soluble : 0,26 à 0,32 Bq/l en moyenne annuelle



- Faible marquage des eaux de la Couze en aval du site
 - U soluble : 4 à 8,7 $\mu\text{g/l}$ en moyenne annuelle
 - Ra226 soluble : < 0,03 à 0,07 Bq/l en moyenne annuelle

Site de Gorces-Saignedresse – Suite à donner

Travaux programmés par AREVA

- Remise en état de la piste d'accès au bassin et curage du fossé (avant fin 2018)
- Travaux de dérivation des eaux en entrée du bassin vers la canalisation de rejet (printemps 2018)

Action à engager suite à l'inspection :

- Information préalable avec calendrier des travaux de curage du bassin (échéance 31/12/2020)
- Etude sur l'état de fonctionnement du système de drainage et de captage des eaux du ruisseau du Marzet (échéance 31/12/2018)
- Révision de la surveillance sur le vecteur eau et air sur la base d'une proposition d'AREVA
- Mémoire de fin de travaux pour sortir de la police des mines (calendrier ministériel)

Merci de votre attention